

Ottawa, 3 novembre 1871.

MONSIEUR,—Pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, j'ai l'honneur de soumettre le rapport de mes négociations avec les Sauvages de la province de Manitoba, et avec certains sauvages du territoire du Nord-Ouest, négociations opérées conformément à vos instructions du 3 mai 1871.

Après avoir, de concert avec S. J. Dawson et Robert Pether, écuyers, effectué un arrangement préliminaire avec les Sauvages du lac la Pluie, des détails duquel je vous ai fait rapport le 11 juillet 1871, je me suis rendu, par le lac des Bois et la route Dawson, au Fort Garry, où j'arrivai le 16 juillet.

Me rappelant que vous désiriez que j'eusse une conférence avec le lieutenant-gouverneur de Manitoba, j'allai trouver M. Archibald, qui m'apprit que les Sauvages attendaient mon arrivée avec hâte et qu'ils étaient très inquiets de ce que leurs terres fussent occupées sans que l'on eût préalablement songé à leur accorder une compensation.

Parmi les colons également il existait un malaise résultant des demandes réitérées des Sauvages pour que l'on fit un traité avec eux, et de ce que certains colons du voisinage du Portage de la Prairie et d'autres parties de la province avaient reçu avis des Sauvages de ne point couper de bois ni de prendre possession des terres dont ils étaient *squatters*.

Les sauvages, cependant, consentirent à les laisser en possession jusqu'à mon arrivée ou jusqu'à la conclusion d'un traité, mais ils leur refusèrent le libre usage du sol, soit pour eux mêmes, soit pour leurs bestiaux.

M. Archibald et les habitants de Manitoba avec qui je conversai à ce sujet, parurent croire qu'il fallait rassembler les Sauvages au plus vite, vu qu'ils avaient déjà reçu l'assurance qu'un traité serait fait avec eux dans l'été de 1871, et j'envoyai en conséquence immédiatement des avis à certains des Sauvages de se réunir, leur indiquant deux places où je les rencontrerais.

La première assemblée à laquelle furent appelés les sauvages de la province et certains autres du côté est devait avoir lieu le 25 juillet, au Fort de Pierre, poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson situé sur la rivière Rouge, environ vingt milles au nord de Fort Garry, localité choisie comme la plus centrale pour ceux invités.

La deuxième fut fixée pour le 17 août, au poste de Manitoba, poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, situé à l'extrémité nord-ouest du lac Manitoba, car il avait été reconnu que des bandes de Sauvages habitant en dehors des limites de la province, et avec lesquelles je me proposais de traiter dans le moment, se réuniraient là plus volontiers qu'ailleurs.

Lundi, le 24 juillet, je rencontrai le Lieutenant Gouverneur de Manitoba au Fort de Pierre, mais les négociations furent inévitablement retardées par le fait qu'une seule bande était arrivée, et qu'elle refusa de discuter le sujet du traité d'une manière formelle tant que tous ne se trouveraient pas au rendez-vous.

Parmi ces Sauvages, de même que parmi les autres avec lesquels il me faut venir en contact, il existe une grande jalousie pour toutes les affaires où il leur faut se mettre en communication avec les officiers de Sa Majesté, et afin de faciliter le résultat en vue, il était on ne peut plus nécessaire que tout soupçon et toute jalousie fussent apaisés. L'effet de l'arrivée du Commissaire témoignait suffisamment des bonnes intentions du Gouvernement de Sa Majesté, et il parut préférable d'attendre l'arrivée de tous ceux que j'avais appelés plutôt que de hâter la conclusion des affaires malgré l'absence d'un certain nombre; mais cette décision fut suivie de la nécessité de nourrir ceux déjà arrivés et d'autres à mesure qu'ils arrivaient.

C'est la coutume quand on a à traiter avec les Sauvages, et dans le cas présent, cela était d'absolue nécessité, car il eût été visiblement injuste de faire venir ces gens de loin et de les laisser ensuite mourir de faim à nos portes, ou chercher à se procurer leur nourriture ou piller les environs du lieu où on les avait appelés. A cette saison de l'année, les Sauvages n'étaient occupés ni de pêche ni de chasse, et il s'ensuivit qu'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, se trouvèrent au lieu de la réunion et que pour tous il fallut trouver des vivres. Les provisions étaient très coûteuses, le lard étant coté \$50 le bari, la farine 20 chelins sterling, et les bestiaux que je pus acheter à 16 louis par tête, de sorte que la